

1. Générales

- 1.1. Ces conditions générales de vente lient les parties pour autant que leur validité ait été mentionnée dans l'offre ou la confirmation de commande. Toutes dispositions contraires du donneur d'ordre ne s'appliqueront que si elles ont été expressément approuvées par écrit par Roxer SA.
- 1.2. Pour être juridiquement valables, tous les accords et actes pertinents entre les parties au contrat doivent être rédigés par écrit.

2. Offres et passation de contrats

- 2.1. Le contrat est considéré comme conclu lorsque Roxer SA a confirmé son acceptation d'une commande.
- 2.2. Les offres ne mentionnant pas la durée de leur validité sont sans engagement.

3. Etendue de la livraison

- 3.1. La confirmation de commande fait foi quant à l'étendue et l'exécution de la livraison. Tout matériel ou prestations qui n'y sont pas mentionnés seront facturés en supplément. Pour une livraison sans confirmation de commande, la facture fait foi.
- 3.2. Roxer SA peut apporter des modifications à la confirmation de commande pour autant qu'elles conduisent à une amélioration.

4. Prescriptions pour le pays de destination

- 4.1. Le donneur d'ordre doit signaler à Roxer SA au plus tard lors de la commande les prescriptions et normes légales, administratives et autres ayant trait à l'exécution de la livraison et des prestations y afférentes et au fonctionnement de l'appareil commandé, ainsi qu'aux prescriptions en matière de prévention de maladie et d'accidents.

5. Prix

- 5.1. Sauf accord contraire, les prix de Roxer SA sont indiqués en francs suisses, hors TVA, frais de transport et emballage en sus. En l'absence d'autres dispositions, le client n'a pas droit à une installation gratuite ou à des instructions personnelle.
- 5.2. Si des augmentations de coûts justifiées surviennent entre la conclusion du contrat et la livraison, Roxer SA est en droit d'adapter en conséquence les prix indiqués dans la confirmation de commande, et ce jusqu'à l'exécution finale de la commande.

6. Conditions de paiement

- 6.1. Le délai de paiement est à 30 jours net depuis la date de la facture.
- 6.2. Les paiements du donneur d'ordre au siège de Roxer SA se comprennent sans déduction d'escompte, frais, impôts et taxes quelle qu'elle soient. Toutes autres conditions de paiement seront stipulées spécialement. Toute remise injustifiée sera débitée.
- 6.3. En cas de mise en demeure, Roxer SA se réserve le droit de suspendre avec effet immédiat les livraisons prévues et peut facturer un intérêt moratoire.

7. Réserve de propriété

- 7.1. Roxer SA conserve la propriété de la chose livrée jusqu'à paiement complet. Le donneur d'ordre s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour protéger ce droit de propriété.
- 7.2. Roxer SA est autorisé, avec la participation du donneur d'ordre, à faire inscrire cette réserve de propriété dans le registre approprié.

8. Délai de livraison

- 8.1. Le délai de livraison court dès l'acceptation de la commande par Roxer SA et lorsque les questions techniques ont été complètement résolues.
- 8.2. Le délai de livraison sera prolongé de façon appropriée :
 - Lorsque les instructions nécessaires pour exécuter correctement la commande n'ont pas été données à temps à Roxer SA, ou lorsque le donneur d'ordre y a apporté des modifications ;
 - Si les délais de paiement ne sont pas respectés, si le crédit documentaire n'est pas ouvert à temps ou si les licences d'importation exigibles ne parviennent pas à Roxer SA en temps voulu ;
 - En cas de force majeure, que ce soit chez Roxer SA, le donneur d'ordre ou un tiers, ayant empêché Roxer SA de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ses tâches. De tels cas de force majeure sont des événements fortuits, tels que épidémies, mobilisation, guerre, insurrection, dégâts matériels considérables au sein de l'entreprise, accidents, conflits du travail, livraison tardive ou impossible de matières premières, de produits semi-finis ou finis, mise au rebut de pièces importantes, mesures officielles ou négligence, événements naturels.

9. Livraison, transport et assurances

- 9.1. Les produits sont emballés soigneusement par Roxer SA.
- 9.2. A la sortie d'usine, pertes et profits sont pour le donneur d'ordre. Toute exigence particulière ayant trait à la livraison et aux assurances doit être annoncée à temps à Roxer SA. Le donneur d'ordre assume les risques du transport. Il doit adresser sans délai les réclamations relatives au transport au dernier transporteur dès réception de la livraison ou du bon de transport.
- 9.3. Les assurances contre dommages de toutes sortes doivent être contractées par le donneur d'ordre. Elles seront facturées même si elles ont été conclues par Roxer SA.

10. Examen et réception de la commande

Le donneur d'ordre doit examiner la livraison dans un délai approprié et signaler immédiatement par écrit tout manquement constaté Roxer SA. En cas d'omission, la commande et les travaux sont considérés comme acceptés.

11. Garantie et responsabilité

- 11.1. Roxer SA s'engage à livrer des produits exempts de défauts de fabrication ou matériels.
- 11.2. Les qualités garanties sont exclusivement celles mentionnées expressément dans le bon de commande ou dans le mode d'emploi. Cette garantie prend fin au plus tard à l'extinction du délai de garantie.
- 11.3. En cas de livraison de produits défectueux, le donneur d'ordre peut exiger le remplacement de la livraison pendant un délai garanti d'une année à partir de la livraison ou de l'avis d'expédition ou la correction du défaut par Roxer SA."
- 11.4. Au cas où un défaut au sens de l'article 12.3 ne serait pas éliminé dans un délai raisonnable par une livraison de remplacement ou par l'élimination du défaut par Roxer SA, le donneur d'ordre peut exiger une diminution de prix ou annuler la commande.
- 11.5. La garantie se termine de façon anticipée si le donneur d'ordre ou un tiers effectuent des modifications ou réparations inadéquates ou si le donneur d'ordre ne prend pas immédiatement toutes les mesures nécessaires à la réduction des dommages en cas de défectuosité et ne donne pas à Roxer SA la possibilité d'éliminer celle-ci.
- 11.6. La garantie et la responsabilité de Roxer SA ne s'étend pas aux dommages qui ne sont pas imputables à des matériaux défectueux, un vice de construction, une exécution défectueuse ou qui sont dus à des raisons qui ne sont pas de son ressort.
- 11.7. Les droits et les revendications du donneur d'ordre se rapportant aux matériaux, à la conception et à la fabrication ainsi qu'à l'absence des caractéristiques promises se limitent explicitement aux points contenus dans les articles 12.3 et 12.4.
- 11.8. Toutes les violations du contrat et leurs conséquences juridiques, ainsi que toutes les revendications du donneur d'ordre, sont irrévocablement soumises aux présentes conditions générales, quelle que soit la base juridique sur laquelle elles reposent. En particulier, toutes les demandes de dommages-intérêts, de réduction, d'annulation ou de résiliation du contrat sont exclues. Toute responsabilité pour des dommages résultants est exclue en l'absence de dispositions légales contraires ayant pour objet la responsabilité du fait du produit.

12. Logiciel

Le donneur d'ordre obtient un droit d'utilisation illimité dans le temps, mais non exclusif pour le logiciel lié à l'appareil lors de l'achat de ce dernier. Ce logiciel ne peut être ni installé sur un autre appareil, ni copiés, ni modifié. En cas de non-respect de ces conditions, le donneur d'ordre peut être astreint à payer des dommages et intérêts.

13. Droit en vigueur

Ce contrat est soumis au droit suisse.

14. Nouvelle Loi fédérale sur la Protection des Données (nLPD)

Depuis le 1er septembre 2023, la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) est entrée en vigueur en Suisse. Dès lors, nous vous confirmons les informations suivantes :

- 14.1. Vos données professionnelles et/ou personnelles sont enregistrées dans notre système informatique. Ces données se limitent à votre nom, votre adresse, votre fonction, votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone et à vos coordonnées bancaires.
- 14.2. Nous conservons ces informations de manière strictement confidentielle afin de garder contact avec vous par email, téléphone et via notre système informatique (ERP / CRM).
- 14.3. Nous n'utiliserons pas vos données pour l'envoi de communications marketing sans votre consentement.

15. For juridique

Le for juridique pour tout litige est le siège social de Roxer SA
CH-2300 La Chaux-de-Fonds, janvier 2025.